

Règles principales pour l'écriture des nombres

S'écrivent en lettres :

- Lorsque les nombres expriment les unités numériques de base, c'est-à-dire de zéro à neuf inclusivement : 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. On les écrit en lettres : zéro, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf. En France, la règle préconisée est d'écrire en lettres les nombres de zéro à seize.

Il y avait neuf personnes à la réunion.

- Tout nombre en début de phrase.

Il y avait 18 personnes à la réunion. Douze d'entre elles ont quitté précipitamment avant la clôture.

- Quand un nombre exprime la durée et est employé sans symbole.

*L'examen dure trois heures.
Donnez-lui un délai de vingt-quatre heures.*

Mais : Le bureau est ouvert de 12 h à 15 h [avec symbole].

S'écrivent en chiffres :

- Les nombres formés de deux unités de base (donc à partir de 10) s'écrivent en chiffres, sauf dans les textes littéraires et juridiques.

*Il y avait de 10 à 15 personnes dans la salle.
On comptait 223 personnes dans la salle.*

- On écrit les nombres en chiffres si des nombres à une unité de base (de un à neuf) et des nombres à deux unités de base ou plus (plus de neuf) se retrouvent dans la même phrase et qu'ils désignent des unités de même nature.

*Il y avait de 8 à 10 personnes dans la salle.
On compte 5 veaux, 9 vaches, 12 chevaux, 17 moutons.*